

Métiers de la transmission culturelle

Pour la défense des droits des travailleuses et travailleurs de l'interprétation culturelle !

SUD-Culture Solidaires a fait le constat du besoin exprimé par ses adhérent.es du secteur de la transmission culturelle, de plus en plus nombreux.ses, souhaitant créer une branche spécifique à nos métiers.

Celle-ci a été officiellement créée en octobre 2025, sous le nom de « Branche des Métiers de la Transmission Culturelle ». Elle permet de structurer une plateforme revendicative et d'agréger de manière plus large les travailleur·euses qui pratiquent ces métiers, en vue de lutter pour leur défense et la conquête de nouveaux droits.

Notre réflexion commune est issue d'une expérience cumulée depuis plusieurs années. En effet, les professionnel·les du guidage interviennent aussi bien dans le champs privé (pour des agences ou à leur compte), que dans le public (en tant que contractuel·les d'établissements publics ou dans des agences ayant délégation de service public).

Leur point commun : faire partager une expérience culturelle à un public, transmettre et élaborer des savoirs. Ils peuvent cumuler toutes les activités suivantes : conférences et visites guidées dans les monuments historiques, dans les musées, visites de quartiers, parcours culturels en région, en croisières ou lors de voyages à l'étranger, mais aussi à présent à travers de nombreux canaux numériques. Tout ceci en français, en plusieurs langues étrangères ou encore en langue des signes. Autre point commun : la précarité de ces activités. En effet, depuis le milieu des années 2000, le

paysage de la médiation culturelle a profondément changé et les conditions d'exercice de ces métiers ont connu une dégradation continue, accélérée depuis les années 2010.

En cause, le désengagement de l'Etat vis-à-vis des musées et des collectivités territoriales, mais aussi la politique touristique des flux et de la massification culturelle qui a peu à peu remplacé les objectifs de démocratisation prônée dans les années 80 et 90.

Les conséquences en ont été une organisation de l'accueil des publics favorisant la **marchandisation de la culture**, au détriment d'expériences culturelles plus approfondies et tout bonnement plus humaines.

Paradoxalement, certains publics ont de plus en plus de mal à accéder à la culture.

D'autre part, plusieurs facteurs ont concouru à la dégradation des conditions de formation et de travail des professionnel·les du guidage : la fusion des différentes cartes professionnelles, l'évolution des conditions d'accès aux métiers de guidage, ou encore la généralisation du recours aux auto-entrepreneur·euses.

Un contexte qui participe de la dérégulation violente de nos métiers, incluant une mise en concurrence des plus précaires et un dumping des tarifs et des salaires.

Pour autant, les établissements culturels ne cessent, depuis des années, de clamer officiellement leur volonté d'un accueil des publics de qualité et mettent en avant les prestations de « médiation culturelle » qui en seraient la cheville ouvrière, ce qui est tout à fait fallacieux.

Les travailleur·euses, guides et médiateur·ces, voient leurs conditions d'existence profondément remises en cause du fait de l'**ubérisation des statuts professionnels**. En effet, les employeurs cherchent à faire baisser les coûts en précarisant salarié·es ou prestataires ubérisés, et ce par divers moyens :

contrats de salarié·es remplacés par le statut d'auto-entrepreneur, recours massif aux CDDU, dans les agences privées aussi bien qu'au GPRmn intervenant dans les musées nationaux, etc.

Le **recours à la sous-traitance** dans le cadre de la transmission culturelle ne cesse d'augmenter, afin de déresponsabiliser les employeurs. Dans ce cadre, les contrats de médiateur·ices, mêlant des missions aussi variées que la gestion des vestiaires, la médiation libre en salle, les visites-conférences, pour des salaires au SMIC horaire sont la norme.

Face à cette situation d'éclatement, qui ne génère que souffrance au travail et à terme détruira les métiers de la transmission culturelle, les travailleur·euses de cette filière doivent et veulent se défendre !

SUD Culture ne joue pas le jeu du pouvoir capitaliste néo libéral en place, en segmentant les professionnel·les et les montant les un·es contre les autres. Fidèle à ses statuts, SUD Culture continue à

vouloir syndiquer les travailleur·euses précaires, dans un souci interprofessionnel, qui inclut les travailleur·euses du secteur public, comme celle et ceux du privé.

Depuis des années, les établissements jouent sur les différences de statuts, d'âge et d'expériences pour favoriser le dumping social et mettre en concurrence les individus, voire construire l'animosité entre travailleur·euses précaires. Sud-Culture propose de dépasser ces clivages.

En 2024 et 2025, SUD-Culture a porté plainte, avec SUD-PTT, auprès du procureur de la République, pour abus dans les pratiques de la sous-traitance, contre plusieurs musées et agences. Ceci n'est qu'un début. Nous devons riposter et permettre aux professionnel·les du guidage et de la transmission culturelle de vivre décemment de leurs métiers.

Nos revendications

- La fin de la sous-traitance et l'internalisation des travailleur·euses dans les établissements culturels ;
- La mise en place d'un statut d'intermittent.es de la culture, comparable à celui qui avait été mis en place pour les guides-interprètes et abrogé en 2014. Celui-ci assurerait afin un salaire de substitution digne pour les travailleur·euses du secteur, notamment en basse saison, et les rendrait moins dépendant.es des agences de sous-traitance qui profitent de leur précarité ;
- Une augmentation des salaires de tout le secteur ;
- Une politique culturelle fondée sur l'ouverture et l'accès pour tous·tes.

Pour nous contacter : [mail](#)

Retrouver l'ensemble des textes publiés sur ce site en lien avec la branche [Métiers de la transmission culturelle](#)